

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.3. MONTIGNE LE BRILLANT DÉTAIL 1



4 Règlement graphique

Arrêt Enquête publique Approbation

Vu pour être annexé à la délibération n° _____
Vu pour être annexé à la délibération n° _____
Vu pour être annexé à la délibération n° _____
du _____ du _____ du _____

Prescriptions

- Marges de recul (L111-6 du CU)
- Voies et chemins d'intention
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Périmètres d'OAP
- Emplacements réservés

Eléments du patrimoine bâti à mettre en valeur, à requalifier ou à restaurer au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Eléments de patrimoine à caractère intéressant

Eléments de patrimoine à caractère remarquable

Eléments d'intérêt identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

Murs d'intérêt

Prescriptions environnementales

- Haies à planter
- Haies et alignements d'arbres à préserver (L151-23 du CU al.1)
- Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
- Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
- Secteurs de continuité écologiques des cours d'eau

Atlas des zones inondables

Zone de grand écoulement

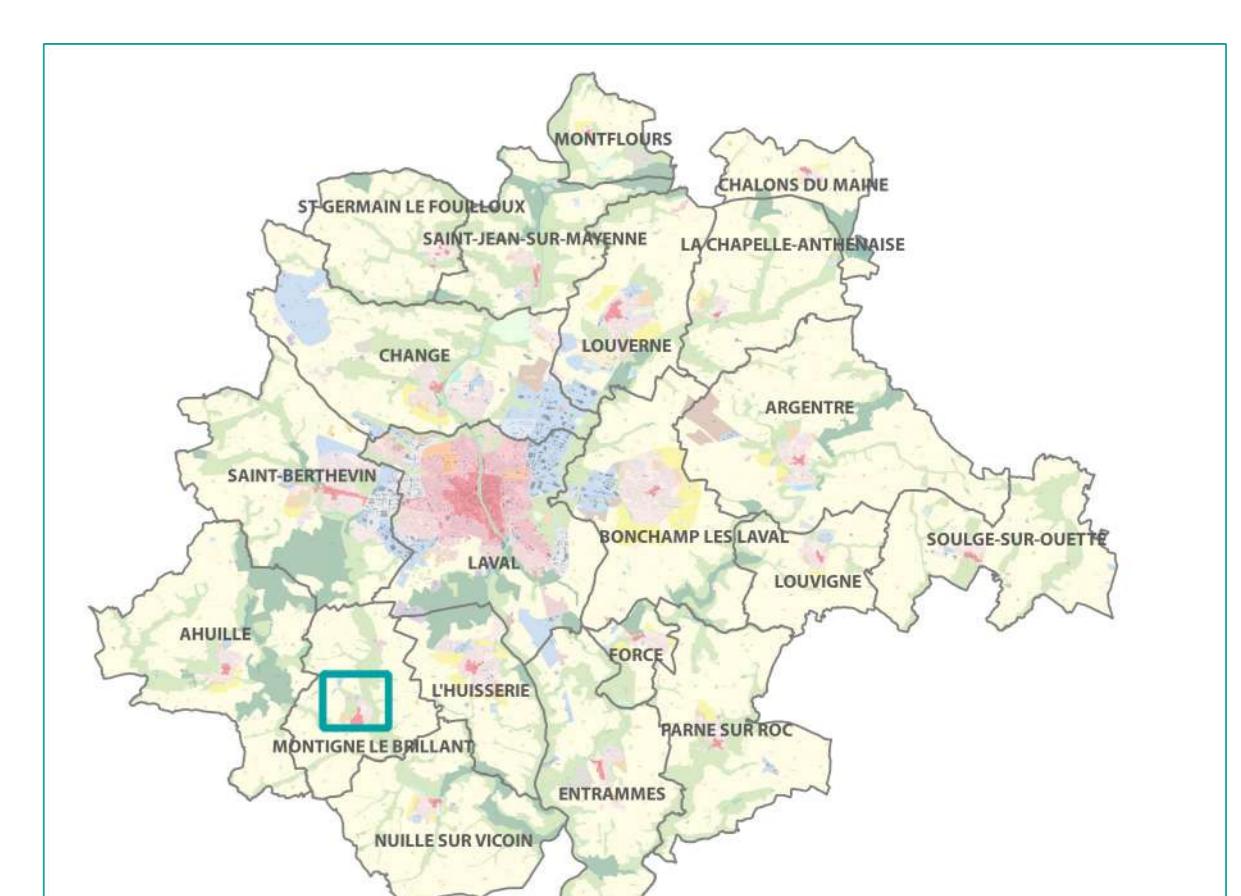
Zone de stockage

Zones et secteurs

Limites de zones et secteurs	UH-1/UH-2	Aenr/Nenr
UL	A	
ULg	Ap	
AUH	Ah/Nh	
AUL	UEm	
AU-OAPR	UEt	
UA-1/UA-2/UA-2+/UA-3/UA-3+	UEc	Ag/Ng
UR	UEg	At/Nt
UB-1	U-OAPR	Ar/Nr
UB-2	N	AU/Nl
	Np	
	Nc	

Emplacements réservés

N° Aire (m²)	Destination	Bénéficiaire
1 78	Élargissement voirie RD 283	Commune
2 1135	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
3 553	Élargissement voirie RD 283	CD 53





Prescriptions

- Marges de recul (L111-6 du CU)
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques

Prescriptions environnementales

- Hais et alignements d'arbres à préserver (L151-23 du CU al.1)
- Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
- Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
- Secteurs de continuité écologiques des cours d'eau

Atlas des zones inondables

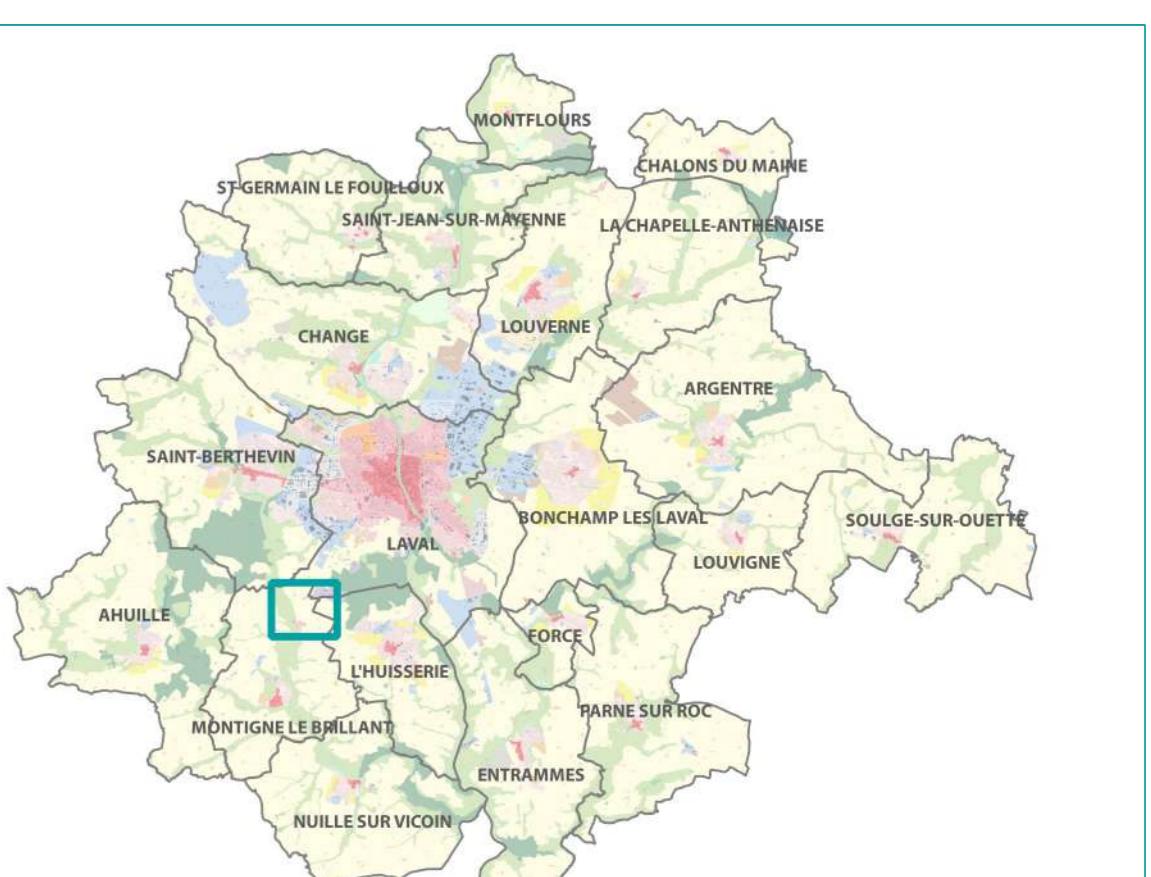
- Zone de grand écoulement
- Zone de stockage

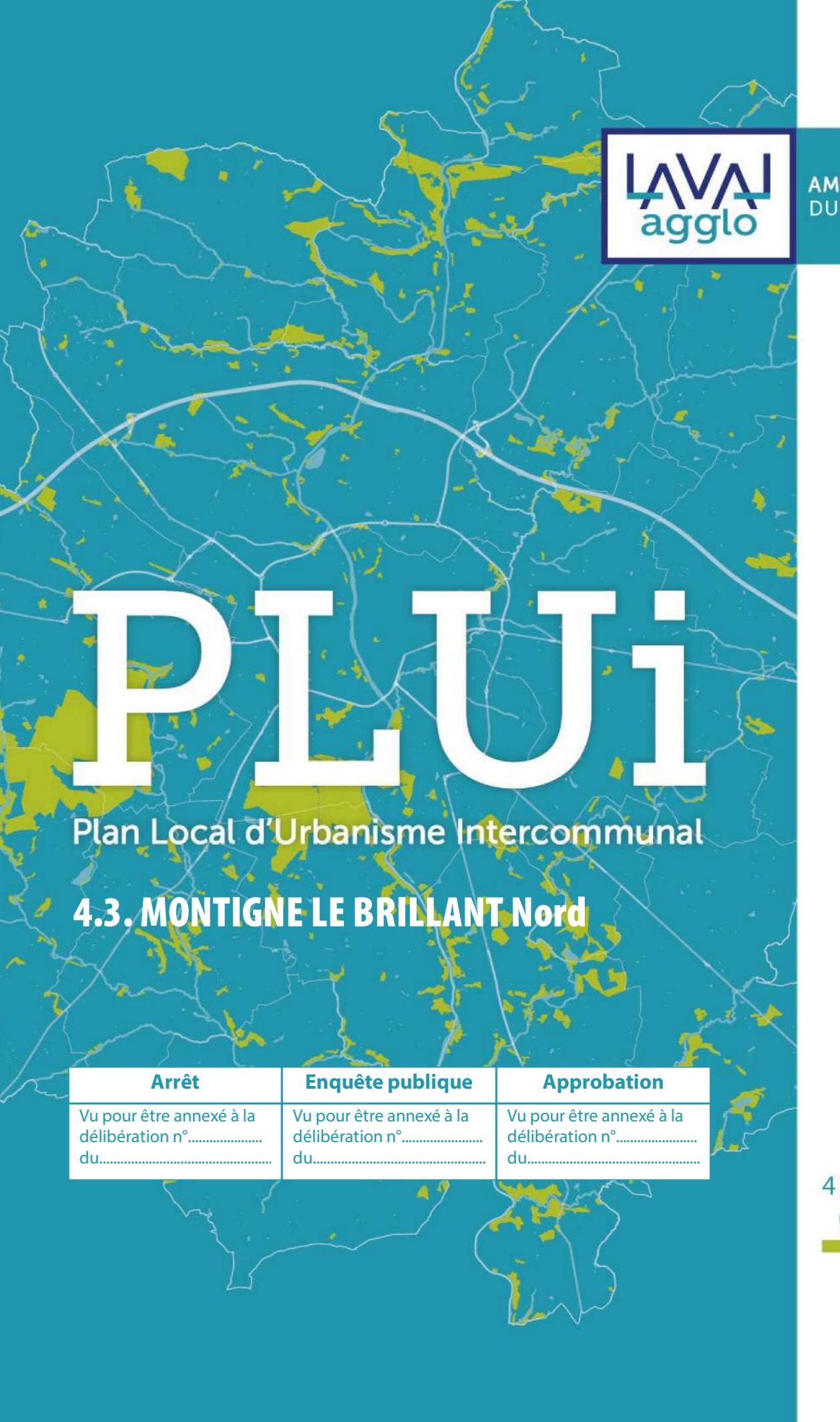
Zones et secteurs

UH-1/UH-2	Aenr/Nenr
UL	A
Ulg	Ap
AUH	Ah/Nh
AUL	UEm
UET	Ae/Ne
AU-OAPR	UEc
UA-GNg	UQg
UA-1/UA-2/UA-3+	At/At
U-OAPR	Ar/Nr
UA-NI	AU/NI
N	N
Np	Nc
UB-1	
UB-2	

Emplacements réservés

N° Aire (m²)	Destination	Bénéficiaire
1 78	Élargissement voirie RD 283	Commune
2 1135	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
3 553	Élargissement voirie RD 283	CD 53






PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.3. MONTIGNE LE BRILLANT Nord

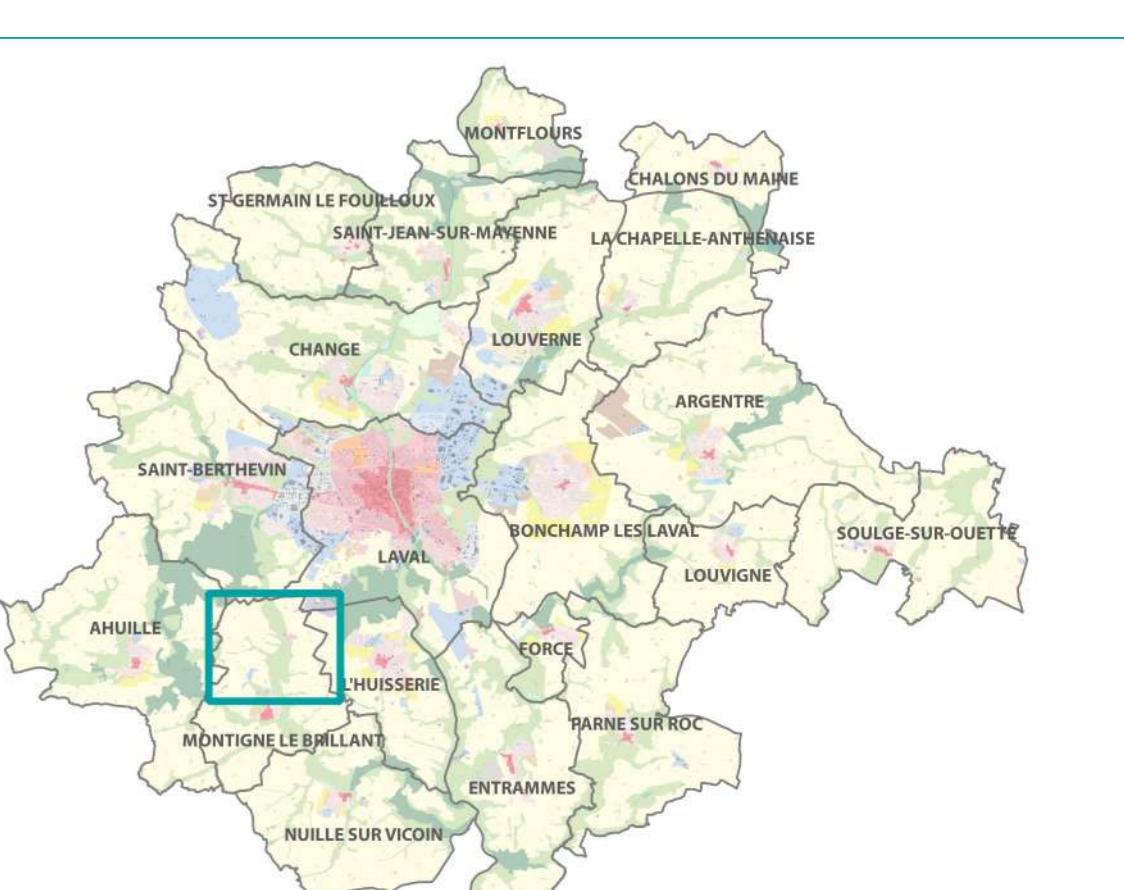
Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°_____ du _____	Vu pour être annexé à la délibération n°_____ du _____	Vu pour être annexé à la délibération n°_____ du _____

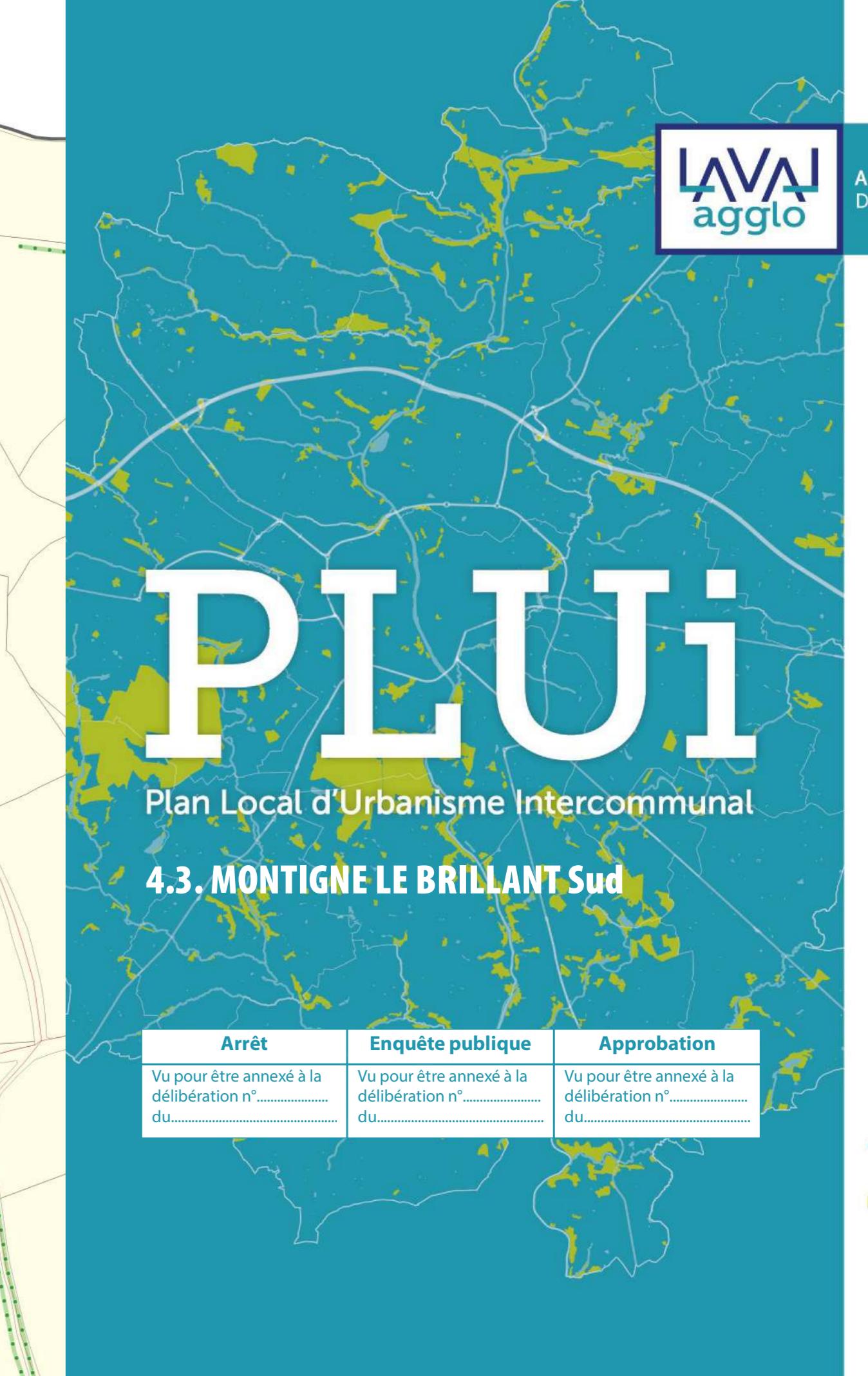
4 Règlement graphique



Zones et secteurs	UH-1/UH-2	Aenr/Nenr
Limites de zones et secteurs	UL	A
AUE	ULg	Ap
AUH	UEm	Ah/Nh
AUL	UEt	AE/Ne
AU-OAPR	UEC	Ag/Ng
UA-1/UA-2/UA-2+/UA-3/UA-3+	UEg	At/At
UR	U-OAPR	Ar/Nr
UB-1	N	AU/Nl
UB-2	Np	
	Nc	

N° Aire (m²)	Destination	Bénéficiaire
1 78	Élargissement voirie RD 283	Commune
2 1135	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
3 553	Élargissement voirie RD 283	CD 53





Arrêt Enquête publique Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n° _____
du _____ vu pour être annexé à la délibération n° _____
du _____ vu pour être annexé à la délibération n° _____
du _____

4 Règlement graphique

Prescriptions
 ▲ Changement de destination (L151-11-2 du CU)
 — Marges de recul (L111-6 du CU)
 - Voies et chemins d'intention
 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
 ■ Perimètres d'OAP
 ■ Emplacements réservés

Éléments du patrimoine bâti à mettre en valeur, à requalifier ou à restaurer au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 ■ Éléments de patrimoine à caractère intéressant
 ■ Éléments de patrimoine à caractère remarquable
 ■ Éléments de patrimoine à caractère exceptionnel

Éléments d'intérêt identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 — Murs d'intérêt

Prescriptions environnementales
 - Haines à planter
 ■ Haines et alignements d'arbres à préserver (L151-23 du CU al.1)
 ■ Zones humides Code de l'environnement et zones humides fonctionnelles à protéger
 ■ Espaces boisés classés à conserver (L113-1 du CU)
 ■ Secteurs de continuité écologiques des cours d'eau

Atlas des zones inondables
 ■ Zone de grand écoulement
 ■ Zone de stockage

Zones et secteurs
 ■ Limites de zones et secteurs
 ■ UH-1/UH-2 ■ Aenr/Nenr
 ■ UL ■ A
 ■ Ulg ■ Ap
 ■ AUE ■ Ah/Nh
 ■ AUH ■ AE
 ■ AUL ■ Ag/Ng
 ■ AU-OAPR ■ UEg
 ■ UA-1/UA-2/UA-2+/UA-3/UA-3+ ■ At/At
 ■ UR ■ U-OAPR
 ■ UB-1 ■ Ar/Nr
 ■ UB-2 ■ AU/Nl
 ■ Np ■ Nc

Emplacements réservés

N°	Aire (m²)	Destination	Bénéficiaire
1	78	Élargissement voirie RD 283	Commune
2	1135	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
3	553	Élargissement voirie RD 283	CD 53

